



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COLLECTIVITE DE LA**  
**MARTINIQUE**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER**

**Séance du mardi 29 septembre 2026**

| NOMBRES DE MEMBRES |          |                   |             |                               |
|--------------------|----------|-------------------|-------------|-------------------------------|
| En exercice        | Présents |                   | Votants     |                               |
| 33                 | 29       | 32                |             |                               |
|                    |          | Dont procurations |             |                               |
|                    |          | 03                |             |                               |
| VOTES              |          |                   |             |                               |
| Suffrages exprimés | Pour     | Contre            | Abstentions | N'ayant pas pris part au vote |
| 32                 | 32       | 00                | 00          | 00                            |

Date de la convocation

**23/09/2026**

Date d'affichage

**23/09/2026**

Objet de la Délibération

\*\*\*\*\*

**GOVERNANCE**

\*\*\*\*\*

**Mandat spécial**

**Mise en mission d'une adjointe au Maire**  
**47e rencontre des agences D'URBANISME**  
**(FNAU) — CAEN**

**Président de Séance :**

Daniel CHOMET

**Secrétaire de Séance :**

Jill OCTAVIA

L'an deux mille vingt-six et le 29 septembre, à 17h35, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Daniel CHOMET, le Maire.**

**Etaient présents :** MM./Mmes Daniel CHOMET, Georges HARPON, Laura BEDOUIN, Stanley SYMPHOR, Jill OCTAVIA, Manuel Maxime GHUNAIM, Sandra PALIX, Jean-Yves CHALBOT, Patrick ULTET, Jocelyn CACHACOU, Guylène JUNKERE, Dominique JOSEPH-MONROSE, Karine BAUDIN, Nathalie CHAUVET, Odile Valérie SAINT-LOUIS-AUGUSTIN, Eddy ARNOLIN, Claudia NELLER Sandrine DESIRE, Olivier PIERRE-FRANCOIS, Youly AGASTA, Doris MAJESTE, Alec BEROARD, Rodrigue Mickaël GRELET, Pierre MIDELTON, Marie GARON NEE GIRAUD, Yolène LARGEN-MARINE, Flore Eva FRANCILLETTE EPSE FLERIAG (à partir de 17h49), Didier MARMOT, Emmanuelle TIBURCE EPSE RUBIN.

**Absents excusés :** MM./Mme Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND, Joëlle TAILAME, Maurice JOSEPH-MONROSE, Noham BODARD.

**Procurations :** Mme/MM Joëlle TAILAME, Maurice JOSEPH-MONROSE, Noham BODARD ont respectivement donné procuration à Odile Valérie SAINT-LOUIS-AUGUSTIN, Marie GARON NEE GIRAUD, Yolène LARGEN-MARINE.

**MANDAT SPECIAL**  
**MISE EN MISSION D'UNE ADJOINTE AU MAIRE**  
**47e RENCONTRE DES AGENCES D'URBANISME (FNAU) — CAEN**

Le Conseil municipal,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** la délibération n° 2026-05-061 portant « Revalorisation des frais de mission des élus municipaux et autorisation d'indemnisation des frais de déplacement lors de l'utilisation du véhicule personnel de l' élu », en date du 26 mai 2026 ;
- **Vu** l'avis favorable de la Commission « Finances et optimisation des ressources », en date du 28 septembre 2026 ;

- **Vu** le rapport de présentation transmis aux Conseillers municipaux ;
- **Considérant** la participation de Madame Joëlle TAÏLAME, 2e adjointe au Maire déléguée à l'urbanisme, à l'aménagement durable, au cadre de vie, au foncier, à la transition écologique et à la gestion des réseaux, à la 47e Rencontre des agences d'urbanisme à Caen, du 7 au 9 octobre 2026, organisée par la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU), autour du thème « Sous le foncier, des sols vivants » ;
- **Considérant** les dates de mission de la Conseillère municipale, du 06 au 11 octobre 2026 ;
- **Considérant** ce qui suit :

La Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) organise la 47e Rencontre des agences d'urbanisme à Caen, du 7 au 9 octobre 2026, sur le thème « Sous le foncier, des sols vivants ».

Rendez-vous annuel de référence des professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement, cette rencontre réunit élus, techniciens des collectivités, agences d'urbanisme, services de l'État et chercheurs autour de l'évolution des pratiques de planification et d'aménagement.

La thématique retenue intéresse directement la commune. Elle invite à considérer les sols non plus comme une simple réserve foncière, mais comme une ressource vivante à préserver, dans le contexte de l'objectif de sobriété foncière et de zéro artificialisation nette fixé par la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

Au regard des projets engagés sous la présente mandature, la représentation de la commune à cette rencontre présente plusieurs enjeux :

- Faire évoluer les pratiques et les cultures professionnelles de l'urbanisme au sein de la collectivité ;
- Préparer dans les meilleures conditions les prochains documents de planification de la commune ;
- Intégrer les enjeux de sobriété foncière et de préservation des sols dans les projets d'aménagement à venir ;
- Bénéficier des retours d'expérience d'autres territoires et inscrire la commune dans le réseau national des acteurs de l'urbanisme.

Monsieur le Maire a souhaité que la commune y soit représentée par Madame Joëlle TAÏLAME, 2e adjointe au Maire déléguée à l'urbanisme, à l'aménagement durable, au cadre de vie, au foncier, à la transition écologique et à la gestion des réseaux, dont la délégation recouvre directement la thématique de la rencontre.

L'élue sera accompagnée de son référent administratif, dont le déplacement fait l'objet d'un ordre de mission établi par l'autorité territoriale et n'appelle pas de délibération du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

## DÉCIDE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

- D'approuver le mandat spécial conféré à Madame Joëlle TAÏLAME, 2e adjointe au Maire, pour représenter la commune à la 47e Rencontre des agences d'urbanisme organisée par la FNAU à Caen, du 7 au 9 octobre 2026 ;

### ARTICLE 2 :

- D'approuver la prise en charge des frais de transport, d'hébergement, de restauration et d'inscription liés à ce déplacement, conformément aux dispositions de la délibération n° 2026-05-061 portant « Revalorisation des frais de mission des élus municipaux et autorisation d'indemnisation des frais de déplacement lors de l'utilisation du véhicule personnel de l' élu », en date du 26 mai 2026.

Pour extrait certifié conforme,  
Schœlcher, le 05 OCT 2026

Le Secrétaire de séance



Jill OCTAVIA

Le Maire,

